

FÉVRIER - MARS 2026

EMPLOI

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

– *Mariella Collini*

Le déploiement de l'intelligence artificielle (IA) suscite de nombreuses questions quant à ses effets sur le marché du travail. Quels groupes de travailleuses et travailleurs sont les plus exposés? L'IA transformera-t-elle tous les emplois de la même manière? Quels emplois sont menacés et lesquels seront épargnés? Des études de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) apportent des éléments de réponse.

En 2024, Statistique Canada a publié des estimations expérimentales de l'exposition professionnelle potentielle à l'IA. L'analyse repose sur deux paramètres permettant de caractériser les emplois susceptibles d'être touchés ou non par son utilisation. Le premier est l'exposition, qui mesure l'ampleur des répercussions possibles de l'IA sur les tâches – principalement cognitives – exercées dans une profession donnée. Le deuxième est la complémentarité, qui estime dans quelle mesure l'IA peut soutenir ou remplacer certaines fonctions exercées par les travailleuses et travailleurs. À partir de ces paramètres, trois catégories d'exposition professionnelle potentielle à l'IA ont été définies.

EXPOSITION ET COMPLÉMENTARITÉ

- Emplois faiblement ou non exposés à l'IA : emplois dont les tâches sont peu ou pas compatibles avec les capacités actuelles de l'IA;
- Emplois fortement exposés et grandement complémentaires : emplois pour lesquels l'IA pourrait augmenter les capacités humaines, par exemple en accélérant certaines tâches sans remplacer le rôle central de l'humain (interactions, décisions);
- Emplois fortement exposés et faiblement complémentaires : emplois où des tâches routinières pourraient être éventuellement automatisées par l'IA, entraînant une réduction de certaines tâches ou un risque de substitution, mais pas nécessairement une suppression de l'emploi.

Statistique Canada précise que les estimations professionnelles sont fondées sur un nombre limité d'applications actuelles de l'IA et qu'elles sont, par conséquent, appelées à évoluer à mesure que les capacités de l'IA progresseront, notamment en comparaison avec certaines capacités humaines (jugement, créativité, interactions sociales).

EXPOSITION PROFESSIONNELLE À L'IA

Selon l'ISQ, la moitié de la main-d'œuvre de l'Abitibi-Témiscamingue pourrait être fortement exposée à une transformation de l'emploi liée à l'IA, soit une proportion inférieure à celle du Québec (59 %) : 28 % exerce des fonctions fortement complémentaires (30 % au Québec), tandis que 22 % occupent des emplois faiblement complémentaires (29 % au Québec). Les emplois en Abitibi-Témiscamingue sont donc moins exposés qu'au Québec (50 % c. 41 %) et, parmi ceux qui le sont, la part des emplois faiblement complémentaires – dont les tâches sont plus susceptibles d'être automatisées à l'avenir – y est plus faible.

Selon l'indice actuel de l'exposition des professions à l'IA, les régions dont la structure économique repose davantage sur les industries de la production de biens – telles que l'agriculture et la

CE MOIS-CI

- > Intelligence artificielle
- > Repreneuriat et entrepreneuriat
- > Acceptabilité sociale du secteur minier
- > Évolution de la population et fécondité

foresterie, la construction, la fabrication, les services publics et le transport – concentrent une proportion plus importante d'emplois dont la nature des tâches exécutées – manuelles, techniques ou réalisées en milieu physique – est moins exposée aux applications de l'IA comprises dans l'indice. C'est le cas du Centre-du-Québec, de la Côte-Nord/Nord-du-Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Mauricie, avec des proportions qui varient entre 49 % et 56 %.

EXPOSITION SELON DIVERS PROFILS

Selon les études, la main-d'œuvre hautement qualifiée, soit celle détenant une formation postsecondaire (52 %) ou universitaire (86 %), est la plus à risque d'être exposée à l'IA au Québec. Parmi les professions exercées par des universitaires, un peu plus de la moitié présente une forte complémentarité avec l'IA. On peut penser aux professionnelles et professionnels de la santé, de l'ingénierie et de l'enseignement par exemple. Inversement, certaines professions liées à la programmation informatique, à la gestion des affaires et à la finance ainsi qu'aux arts, culture et communications ont des cotes de complémentarité faibles avec l'IA.

Pour terminer, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à occuper des emplois potentiellement exposés à l'IA en raison de leur présence dans les professions des services (administration publique, éducation, etc.) et de celles exigeant une formation universitaire. Les professions où s'inscrit le télétravail ou qui sont exercées dans le secteur public sont également plus exposées à l'IA. ■

CLIMAT ENTREPRENEURIAL ET REPRENEURIAL

– Mariella Collini

Deux études mettent en lumière des dynamiques entrepreneuriales en recomposition au Québec. Une étude nationale révèle un taux de transfert d'entreprise parmi les plus élevés en 2022 par rapport à 2015, tandis qu'un récent bilan annuel signale que le niveau de confiance des entreprises atteint l'une de ses valeurs les plus faibles en 2025 par rapport aux 16 dernières années. Survol de quelques constats et tendances en cours qui soulèvent des enjeux concernant la vitalité économique des territoires.

REPRENEURIAL

En juin 2025, Repreneuriat Québec a diffusé la mise à jour de l'Étude nationale du repreneuriat et des transferts d'entreprise au Québec. L'étude révèle que le taux de transfert de petites et moyennes entreprises (PME) au Québec a atteint, en 2022, un sommet depuis 2015, s'établissant à 4,8 %. Cela représente 9 365 PME, totalisant 144 000 emplois et avec des actifs et des revenus dépassant respectivement 37 G\$ et 43 G\$.

Entre 2021 et 2022, la croissance du nombre d'entreprises transférées (+12 %) est nettement plus appuyée que celle des nouvelles entreprises en démarrage (+0,7 %). Le repreneuriat se distingue par sa solidité : près de 3 entreprises sur 4 (73 %) sont toujours actives 7 ans après un transfert, comparativement à moins d'une entreprise naissante sur 2 (49 %).

Taux de survie des entreprises démarrées et transférées > Ensemble du Québec, cohorte de 2015

	Entreprises démarrées	Entreprises transférées
1 an	89 %	98 %
3 ans	68 %	89 %
5 ans	57 %	80 %
7 ans	49 %	73 %

Le repreneuriat ne se présente pas de façon uniforme à l'échelle du Québec. En 2022, certaines régions — notamment la Mauricie, Chaudière-Appalaches et le Saguenay–Lac-Saint-Jean — ont accusé une diminution du nombre d'entreprises transférées. Inversement, l'Abitibi-Témiscamingue présente une tendance dynamique de repreneuriat, où le nombre d'entreprises transférées a augmenté (62 %) et où le taux de transfert, à 6,1 %, est le plus élevé au Québec.

Selon les tendances récentes de l'activité repreneuriale, les prévisions font état d'une croissance plus modeste des transferts d'entreprise au Québec en 2023 et 2024, avec environ 9 500 transferts annuellement. L'étude mentionne que le contexte d'incertitude économique, notamment occasionné par la politique commerciale américaine et ses répercussions sur les exportations, pourrait ralentir ou freiner le passage de l'intention à la concrétisation d'un transfert d'entreprise. Avec des milliers d'entreprises qui seront bientôt en quête de relève, l'enjeu de stimuler le repreneuriat requiert de nouveaux outils financiers, un soutien accru des services publics, de la formation, ainsi qu'une sensibilisation auprès de bassins de repreneuses et de repreneurs variés (jeunes, femmes, Premières Nations, etc.).

INDICE DE CONFIANCE DES ENTREPRISES

Un indice de confiance supérieur à 50 traduit un bel optimisme chez les propriétaires de PME quant à l'avenir de leur entreprise. Lorsqu'il passe sous ce seuil, le climat devient plus incertain et davantage de propriétaires ont tendance à être pessimistes. Un indice près de 65 indique que l'économie croît à son potentiel.

CONFIAНCE DES ENTREPRISES

Au cours des 16 dernières années, l'indice de confiance des propriétaires de PME est demeuré généralement au-dessus de 50 en Abitibi-Témiscamingue, selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI). Cependant, après avoir atteint un creux en 2020 (38,0), le niveau de confiance est passé sous le seuil de 50 en 2024 et s'y est maintenu pour une deuxième année consécutive en 2025. Ainsi, l'indice de confiance des PME de la région s'est établi à 46,2 en 2025, soit un niveau légèrement sous la moyenne québécoise (47,7).

La diversité du tissu entrepreneurial des régions se traduit par une disparité du niveau de confiance des PME, illustrant un écart de près de 20 points entre les indices régionaux. Alors que cinq régions affichent un niveau de confiance plus élevé qu'ailleurs au Québec, l'Abitibi-Témiscamingue se situe en milieu de peloton (8^e rang). Les droits de douane, les restrictions touchant les travailleurs étrangers temporaires et le climat d'incertitude économique figurent parmi les principaux facteurs qui contribuent à maintenir un faible indice de confiance, selon la FCEI.

LIMITES ET COÛTS D'EXPLOITATION

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée est le principal facteur qui entrave la capacité des PME de la région à augmenter leurs ventes ou leur production. Le manque de fonds de roulement se positionne au deuxième rang, en progression d'un rang par rapport à 2024. Du côté des coûts d'exploitation, la pression s'est atténuée pour plusieurs postes, tant pour les PME de la région que pour celles du Québec. La baisse la plus marquée est notée pour les coûts d'emprunt, en raison de la diminution du taux directeur. Malgré cet allégement, les coûts d'emprunt demeurent une préoccupation importante pour les PME de l'Abitibi-Témiscamingue, se classant en troisième position derrière les charges salariales et les coûts liés aux assurances, qui arrivent en première position. ■

Sources : 1. Duhamel, M. Étude nationale du repreneuriat et des transferts d'entreprise au Québec, 2015-2021 : le rapport détaillé - 2^e édition, Observatoire du repreneuriat et Repreneuriat Québec, 2025.

2. Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), Baromètre des affaires - Rétrécutive 2025 et Tableau de bord en ligne.

INDUSTRIE MINIÈRE ET COHÉSION SOCIALE ENTRE ANCORAGE MINIER ET TENSIONS

– Mariella Collini

À l'échelle du Québec, la multiplication des projets miniers suscite des mobilisations citoyennes croissantes, révélant des tensions entre économie, bien-être des populations et protection de l'environnement. Région minière, l'Abitibi-Témiscamingue est au cœur de ces dynamiques, avec sept mines actives et une douzaine de projets miniers en développement. Dans ce contexte, un mémoire de maîtrise s'est intéressé aux conditions qui soutiennent ou fragilisent l'acceptabilité sociale du secteur minier.

Plus précisément, l'analyse approfondit les perceptions citoyennes issues d'une enquête menée auprès de 402 personnes représentatives de la population adulte de la MRC de La Vallée-de-l'Or, en les mettant en perspective avec la littérature scientifique et des données factuelles, et ce, dans l'optique d'ouvrir un dialogue orienté vers un développement minier plus équitable.

⌚ ACCEPTABILITÉ SOCIALE : RAPPORT COÛTS-BÉNÉFICES

Les résultats de l'enquête révèlent une acceptabilité sociale globalement favorable de l'activité minière au sein de la population de la Vallée-de-l'Or. L'acceptabilité sociale étant étroitement liée à la perception du rapport entre les coûts et les bénéfices, une majorité (59 %) approuve la présence minière et 17 % s'y identifient pleinement.

Les bénéfices perçus sont principalement associés aux emplois de qualité (92 %) et à la vitalité économique locale (91 %), ce qui confirme l'ancrage historique du secteur minier ainsi que son rôle dans l'identité économique du territoire. L'apport à la vie culturelle et sportive est également reconnu (85%), tandis que l'amélioration de la qualité de vie recueille une adhésion plus nuancée (78 %).

La perception des coûts (effets négatifs) de l'industrie minière est plus contrastée. Les principales préoccupations citoyennes concernent le coût de la vie (67 %) et le logement (58 %). Ces résultats concordent avec la littérature qui souligne que dans les régions minières, l'industrie peut accentuer la pénurie de logements (accaparement d'unités pour la main-d'œuvre aéroportée) et faire pression sur les prix. Les avis sont partagés quant à l'effet de l'industrie sur la pénurie de main-d'œuvre (51 %), tandis que moins de la moitié des personnes répondantes citent des effets négatifs sur les inégalités sociales (48 %), l'environnement (45 %) et l'accès aux services (30 %).

Si certaines perceptions citoyennes sont corroborées par la littérature, d'autres apparaissent plus éloignées des faits. La contribution des entreprises minières à la vie culturelle est quantitativement plus modeste que celle d'autres bailleurs de fonds. Par exemple, les sociétés minières ont contribué à hauteur de 7 % aux sources de revenus de 4 événements culturels de Val-d'Or, comparativement à 44 % pour les bailleurs publics. L'apport positif perçu des efforts de restauration par l'industrie minière sur l'environnement contraste avec l'ampleur du passif environnemental minier au Québec. Ces perceptions peuvent s'expliquer par l'influence d'informations partielles et par l'absence d'analyses coûts-bénéfices complètes tenant compte des coûts des effets sociaux et environnementaux assumés par la collectivité et l'État plutôt que par les entreprises minières. Ce contexte peut expliquer que plus de six personnes répondantes sur dix estiment que les bénéfices surpassent les coûts.

⌚ FACTEURS D'INFLUENCE ET NIVEAU DE CONFiance

L'analyse met en évidence que la proximité des sites miniers avec des sources d'eau potable (66 %) est le critère qui influe le plus défavorablement sur le niveau d'acceptabilité sociale des personnes répondantes, suivi, *ex aequo*, de la présence d'espèces menacées et de la proximité des milieux habités (58 %). À l'inverse, les caractéristiques liées aux projets – nombre de projets/saturation du milieu, type de ressource exploitée ou mode d'exploitation – ont moins d'influence sur l'opinion des personnes répondantes.

Ces constats divergent avec la littérature qui associe les caractéristiques techniques liées aux projets à des effets environnementaux et territoriaux importants et cumulatifs. Les perceptions citoyennes peuvent possiblement s'expliquer en raison d'un haut niveau de confiance envers l'industrie : les personnes répondantes ont davantage confiance en la capacité de l'industrie à se réguler (64 %) qu'à celle du gouvernement à encadrer efficacement le secteur (50 %). Cette dynamique peut contribuer à une tolérance accrue envers les projets, tout en masquant l'existence ou la reconnaissance de certaines répercussions sociales et environnementales.

⌚ ACCEPTABILITÉ SOCIALE FRAGILE ET ÉVOLUTIVE

Si les résultats montrent que l'acceptabilité sociale de l'industrie minière dans la Vallée-de-l'Or apparaît favorable, elle demeure fragile et évolutive. Les seuils d'acceptabilité peuvent être dépassés lorsque les retombées économiques sont perçues comme inégalement réparties, que la capacité d'accueil du territoire devient plus limitée, qu'une dégradation progressive de l'environnement est perçue (projets passés, en cours et à venir) ou que la confiance envers les parties prenantes s'érode.

Des constats issus du sondage posent des enjeux liés à la répartition (équité), à la gestion et à la gouvernance des bénéfices de l'industrie minière. D'une part, la confiance manifestée envers l'industrie ne s'accompagne pas d'un consensus quant à la juste part des profits miniers reçue par le territoire : 46 % la jugent adéquate, contre 48 % qui estiment le contraire. D'autre part, 45 % des personnes répondantes verrait d'un bon œil la création d'un comité multipartite (population, municipalité, industrie) afin de gérer les retombées financières pour la communauté.

En conclusion, le mémoire détaille certaines recommandations pour améliorer l'acceptabilité et la gouvernance des projets miniers, comme un rééquilibre des rapports industrie-société, une réduction des effets ou des coûts et une répartition plus équitable des bénéfices. ■

ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET FÉCONDITÉ

– Josée-Ann Bettey

L'année 2024 marque un creux historique de fécondité au Québec. L'indice synthétique de fécondité (ISF) s'y est établi à 1,33 enfant par femme, soit le niveau le plus bas enregistré depuis 1970. Cette tendance provinciale se reflète en Abitibi-Témiscamingue. Coup d'œil sur l'évolution récente de la fécondité et de l'accroissement de la population dans la région.

Depuis 1986, l'ISF en Abitibi-Témiscamingue est supérieur à la moyenne québécoise. Malgré des fluctuations annuelles parfois marquées, il s'est généralement maintenu autour de 1,5 enfant par femme, atteignant un sommet de 2,0 en 2009. En 2024, l'ISF s'établissait à 1,53, en diminution d'environ 6 % par rapport à 2023 (1,63)¹.

● ÂGE À LA MATERNITÉ EN LÉGÈRE HAUSSE

En Abitibi-Témiscamingue, l'âge moyen à la première maternité a légèrement augmenté pour atteindre 29 ans en 2024, demeurant toutefois inférieur à la moyenne québécoise, qui s'élève à 31 ans. À l'échelle des MRC, une fécondité plus tardive s'observe principalement dans celles où se trouvent les plus grands centres urbains. La MRC d'Abitibi-Ouest se distingue par l'âge moyen à la maternité le plus jeune (28,3 ans), suivie de près par la MRC du Témiscamingue (28,4 ans). Les groupes des 25 à 34 ans demeurent ceux où le taux de fécondité est le plus élevé dans la région.

Taux de fécondité selon le groupe d'âge de la mère et âge moyen à la maternité > MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, 2021-2023

	Groupe d'âge (%)							Âge moyen (ans)
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	
Abitibi	0,7%	7,7%	12,8%	9,2%	3,5%	0,5%	0%	28,8
Abitibi-Ouest	1,3%	8,0%	15,1%	8,8%	3,3%	0,3%	0%	28,3
La Vallée-de-l'Or	1,2%	7,6%	14,8%	11,6%	4,0%	0,7%	0%	29,0
Rouyn-Noranda	0,3%	4,1%	12,1%	9,7%	3,8%	0,6%	0%	29,9
Témiscamingue	1,1%	7,8%	12,5%	9,3%	2,6%	0,4%	0%	28,4
Abitibi-Témiscamingue	0,8%	6,6%	13,4%	10,1%	3,6%	0,5%	0%	29,0

● CONTEXTE FAMILIAL EN TRANSFORMATION

Le contexte dans lequel naissent les enfants en Abitibi-Témiscamingue reflète l'évolution des trajectoires familiales et la diversification de la population. En 2023, 75 % des mères vivaient en union libre, 18 % étaient mariées et 7 % ne vivaient pas en couple, comparativement à 64 %, 28 % et 8 % respectivement, 25 ans plus tôt². Par ailleurs, 11 % des nouveau-nés avaient au moins un parent né à l'étranger, principalement au Cameroun, au Maroc, en France ou en Tunisie³.

● CONTRAINTES STRUCTURELLES

Le report croissant de la maternité invite à examiner les intentions de fécondité des femmes sans enfant. Les données de l'*Enquête sur les transitions familiales (ETF)* révèlent un écart entre le désir d'avoir des enfants et les parcours de vie. En 2024, près d'une Canadienne sur deux âgée de 20 à 49 ans et sans enfant déclarait souhaiter en avoir⁴. Toutefois, les projets de maternité se heurtent fréquemment à des contraintes liées aux parcours scolaire et professionnel, à la stabilité d'emploi, au statut migratoire ou à la situation conjugale. Ces résultats montrent que la fécondité dépend autant des

conditions sociales et économiques que des choix individuels, avec des effets possibles sur la qualité de vie des personnes et des familles. ■

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Le taux d'accroissement annuel de la population a fortement ralenti dans la région, passant de 0,6 % en 2024 à 0,1 % en 2025. L'Abitibi-Témiscamingue figure parmi les régions ayant connu les ralentissements les plus marqués au Québec⁵. Dans ce contexte, l'Abitibi-Témiscamingue se classe au 15^e rang dans l'ensemble du Québec en matière d'accroissement annuel de la population.

Ce repli s'explique en partie par un solde naturel qui est demeuré négatif. Le nombre de naissances continue de diminuer, tandis que les décès augmentent sous l'effet du vieillissement de la population. Le solde naturel de la région s'est établi à -348 personnes pour l'année 2025.

Pour la même année, certaines MRC ont connu une diminution et une stagnation de leur population, notamment la MRC du Témiscamingue (-0,4 %) et celle d'Abitibi (-0,1 %), tandis que la MRC d'Abitibi-Ouest est demeurée stable (0,0 %). Cette situation s'explique principalement par une diminution du solde migratoire international et par des changements liés à l'immigration temporaire.

Sources : 1. ISQ, *Naissances et taux de fécondité selon le groupe d'âge de la mère, indice synthétique de fécondité et âge moyen à la maternité, par région administrative, 1986-2024 et pour le Québec, 1961-2024*. 2. ISQ, *Naissances selon la situation conjugale de la mère par région administrative, Québec, 1998-2023*. 3. ISQ, *Bulletin sociodémographiques, Naissance et fécondité au Québec: portrait à l'échelle des régions administratives et des MRC, décembre 2025*. 4. Statistique Canada, *Fécondité et intentions : facteurs socio-économiques*, janvier 2026. 5. ISQ, *Fiches démographiques - Les régions administratives du Québec en 2025*, données provisoires, janvier 2026.



L'OBSERVATOIRE
de l'Abitibi-Témiscamingue

NOTRE MISSION

L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue est un carrefour d'information, notamment statistique, au sujet de l'Abitibi-Témiscamingue. Par le partage des connaissances, il vise une meilleure compréhension des réalités régionales.

NOUS JOINDRE

445, boulevard de l'Université,
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4
T. : 819 762-0971 Sans frais : 1 877 870-8728 poste 2622
observatoire@observat.qc.ca
observat.qc.ca